



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRI-
TOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONCOURS
D'OFFICIERS DE PORT
(CONCOURS INTERNE ET EXTERNE)
SESSION 2019

Épreuve n°1

**Analyse de cas à partir d'un dossier documentaire pouvant comporter
des graphiques, des données chiffrées ainsi que des éléments de
législation**

(durée : quatre heures ; coefficient 3)

NUMERO IDENTIFICATION :

Ce dossier comporte 7 pages y compris cette page

Répondez au questionnaire en tenant compte du barème de points associé aux différentes sections (A à F). Des réponses brèves sont demandées.

A - Responsabilité civile (2 points)

L'article 1382 du Code Civil (ancien) – Nouvel article 1240 dispose que : *"Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer"*.

L'article 1384 du Code Civil (ancien) – Nouvel article 1242 dispose que : *"On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde"*.

1 – Définir la responsabilité civile.

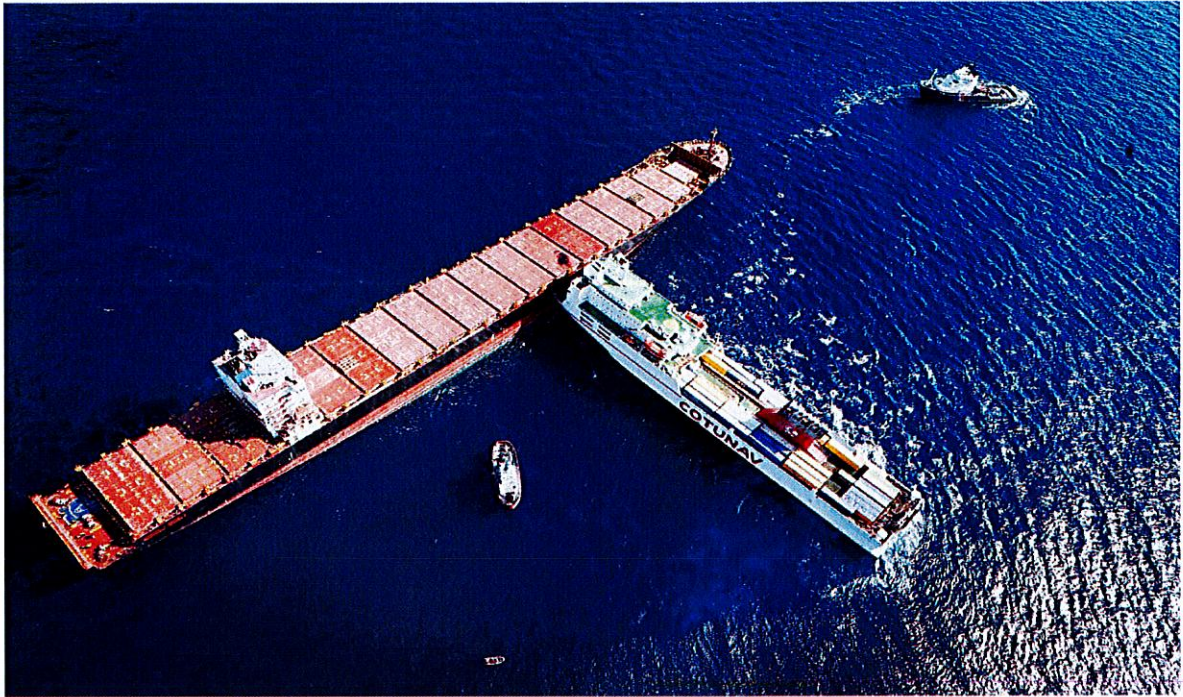
2 – Quelles sont les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité civile

3 – Dans quels cas peut-on s'exonérer de sa responsabilité civile ?

4 – Quelle est la différence essentielle entre la responsabilité pénale et la responsabilité civile ?

B - Droit maritime (6 points)

Le 07 octobre 2018 vers 07H30, le navire roulier *ULYSSE* (IMO 9142459), battant pavillon tunisien, en provenance de Gênes, est entré en collision avec le porte-conteneurs *CSL VIRGINIA* (IMO 9289568), battant pavillon chypriote, qui se trouvait au mouillage à environ 15 milles au Nord-Ouest du cap Corse. La collision n'a fait aucune victime



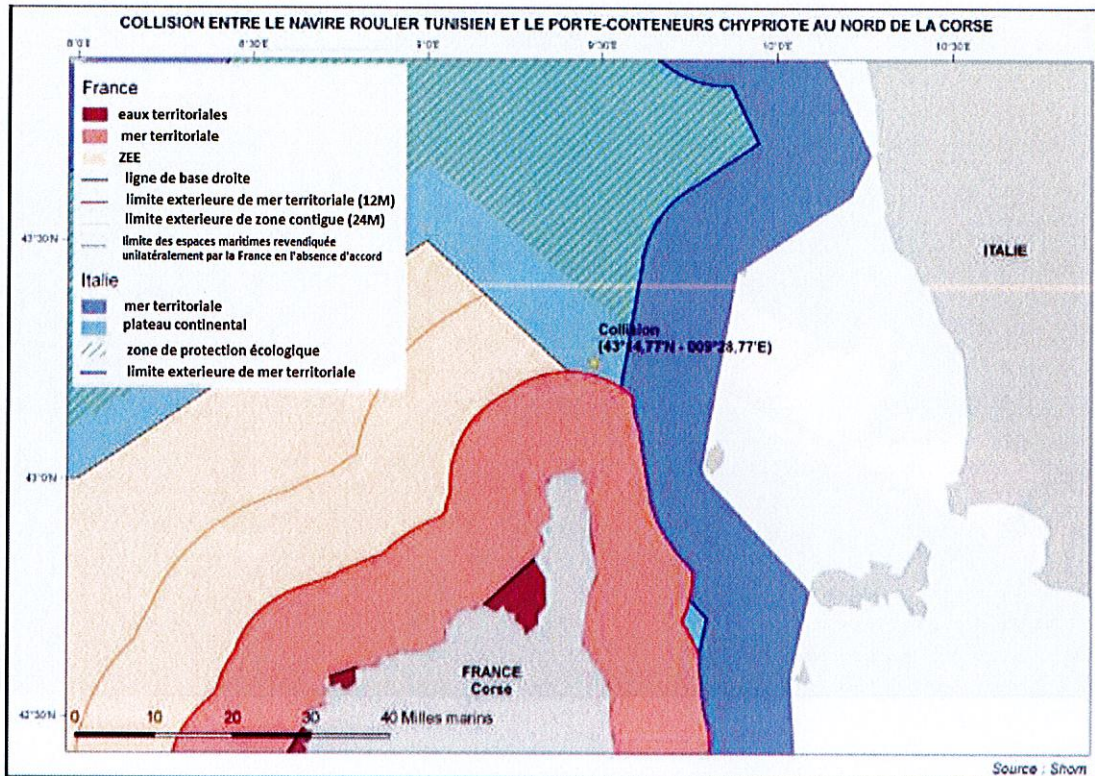
5 – Du point de vue juridique, quels sont les différents types d'abordage et qui en supporte les dommages ?

6 – Quelle convention internationale règle les litiges liés à un abordage ?

7 – La créance d'indemnité pour abordage appartient à quelle catégorie ? Est-elle prioritaire par rapport à d'autres créances ?

8 – Sur le plan ci-dessous vous avez le lieu de la collision qui se trouve en dehors des eaux territoriales françaises mais sur le plateau continental italien.

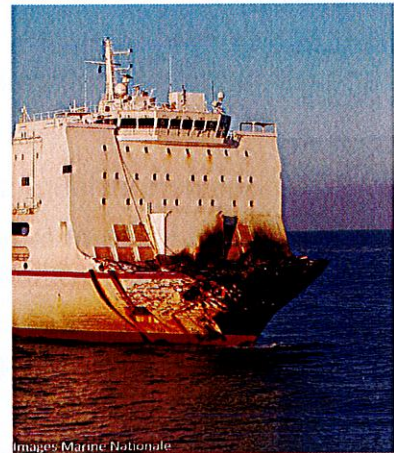
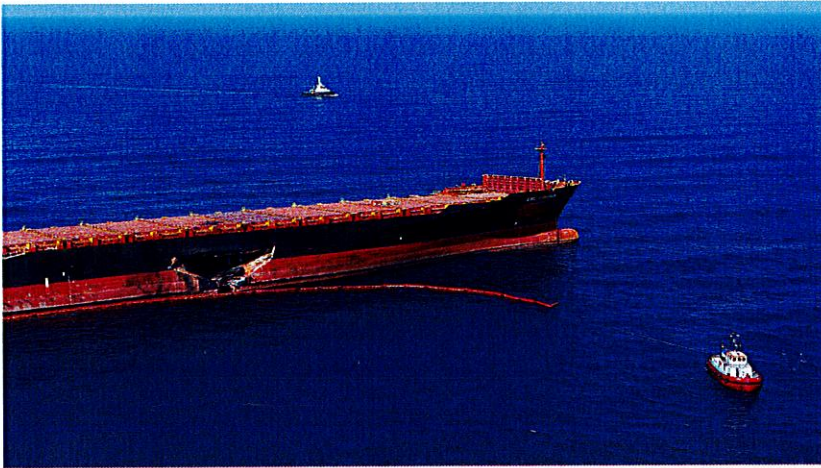
Dans un premier temps, une enquête a été ouverte par le procureur de Marseille, pour « pollution consécutive à un accident maritime ». Cette enquête a été confiée à la gendarmerie maritime. Dans un deuxième temps, l'enquête a été transférée au parquet de Paris. Après étude des faits, le procureur de la république de Paris s'est dessaisi pour incompétence.



Expliquez les raisons de cette incompétence? Quelles seraient alors les autorités aptes à enquêter sur cet abordage en matière pénale ?

9 – Après avoir rappelé les différents espaces maritimes en partant de la côte vers la haute mer, vous expliquerez la différence entre Zone de Protection Écologique (ZPE) et Zone Économique Exclusive (ZEE). Quelle est la convention internationale qui régit ces espaces maritimes ?

10 – Sachant que la Compagnie Tunisienne de Navigation (COTUNAV) possède 6 navires, quelle a pu être la réaction de la compagnie propriétaire du CSL Virginia pour préserver ses intérêts ?



11 – À la suite de cette collision, 600 tonnes de fuel lourd se sont déversés dans la mer, d'une soute à combustible percée par le choc dans le porte-conteneurs. Il y a donc eu une pollution importante qui a nécessité l'emploi de moyens nautiques et terrestres par les États Français et Italien. Comme les images ci-dessus le montrent, le porte-conteneurs a des avaries importantes sur sa structure et le gaillard du roulier est très abîmé. Est-ce que le droit commun de la responsabilité civile (article 1240 et 1242 du code civil) s'applique en l'espèce ? Qu'est-ce qui caractérise le régime de responsabilité des armateurs ? Motiver votre réponse.

12 – Quels textes internationaux connaissez-vous concernant la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ? A quels types de propriétaires de navires et de cargaisons s'appliquent-ils ?

C - Sécurité (6 Points)

13 – sachant que le roulier Ulysse (162mx25m) est entré en collision à sa vitesse de croisière de 19 nœuds dans le porte-conteneurs CSL Virginia (296mx32m) mouillé à un peu moins de 15 milles des côtes corses, comment peut-on expliquer cette collision ?

14 – Quels sont les dispositifs qui existent en passerelle pour éviter une collision ?

15 – Le CSL Virginia était mouillé par 50 mètres de fond. Il était en attente de réaffectation par son armateur. D'après vous combien de maillons avait-il mouillé ? Pour un navire de ce type quelle est la longueur d'une ligne de mouillage ? Combien mesure un maillon ?

16 – Quelles sont les marques de jour et les feux obligatoires pour un tel navire mouillage ?

17 – Le directeur de la compagnie tunisienne de navigation (COTUNAV) affirme que la responsabilité du CSL Virginia est engagée parce qu'il n'avait pas à être au mouillage à cet endroit et qu'il a commis des manquements au règlement international pour prévenir les abordages en mer.

Quels peuvent être ces manquements à la sécurité de la navigation sur un navire au mouillage ?

Sachant que le CSL Virginia a mouillé en dehors des eaux territoriales françaises, devait-il faire une demande particulière aux autorités françaises ?

18 – 600 tonnes de fuel lourd se sont échappés à la mer, d'une soute du porte-conteneurs.

Quelles sont la densité et la viscosité moyenne de ce type de combustible ? Comment se comporte-t-il une fois échappé de la soute dans une eau de mer à 18 °C ?

Comment combattre ce type de pollution en mer et dans les ports ? Vous donnerez les matériels avec leurs descriptions qui peuvent être installés pour contenir, pomper et évacuer la pollution.

Comment se nomment les plans pré-établis pour combattre ce type de pollution à la fois en mer et à terre. Quelles sont les autorités qui déclenchent ces plans ?

19 – Vous êtes commandant du port de Bastia. La préfecture maritime vous demande de faire accoster 2 navires italiens chargés de polluants collectés en mer sous forme liquide et solide (200 tonnes comprenant un mélange d'hydrocarbures et d'eau de mer). Il est prévu de débarquer ces polluants dans des bacs à ciel ouvert et de les laisser stockés sur le port. Sachant que le centre-ville de Bastia est à moins de 200m du lieu de débarquement et de stockage, quelle est votre réaction ? Quelles sont les autorités compétentes pour accepter ou refuser ce débarquement ? Motiver votre réponse sachant que le port de Bastia est un port décentralisé.

20 – Toujours comme commandant du port de Bastia, le préfet maritime vous demande d'accepter le navire Ulysse (162mx25m), les 2 navires ayant été désincarcérés. L'escale de ce navire va altérer l'exploitation du port en vous obligeant à retarder et à faire déhaler les navires prévus en escale. Qui consultez-vous avant de répondre à la demande du préfet maritime ? En cas de réponse négative, le préfet maritime peut-il vous forcer à prendre le navire ? Motiver votre réponse.

21 – Le navire doit accoster à Bastia, il ne reste plus qu'un chomard de disponible et l'ensemble des treuils est hors service sur la plage de manœuvre avant. Le propulseur d'étrave est inopérant. Quels sont les moyens que vous allez mettre en œuvre pour accoster le navire en toute sécurité.

D – Stabilité (2 points)

22 – Le CSL VIRGINIA a un déplacement de 30 000 tonnes avant le choc et un (r-a) de 1,20 m. Les cales 2 et 3 tribords(td) sont envahies par la mer (densité 1,025).

Les dimensions des cales sont les suivantes :

Cale 2 td et bd : longueur 40 mètres, largeur 14 mètres, hauteur 20 m

Cale 3 td et bd : longueur 40 mètres, largeur 14 mètres, hauteur 20 m

Après la collision, le niveau de l'eau est monté à 11 mètres dans les cales 2 td et 3 td.

Calculer les pertes de stabilité par carènes liquides , une fois les cales 2 et 3 td envahies par la mer ?

23 – Sachant que les axes longitudinaux des cales td et bd sont séparés transversalement de 14 m. Quelle serait la perte de stabilité supplémentaire si la cloison séparant les cales 2bd et 2td venait à céder en partie sur une grande section ?

E - Sécurité navire : (2 points)

24 – Afin de surveiller le trafic maritime, chaque état dispose d'un STM. Vous décrirez l'organisation française.

25 – L'agencement des conteneurs à bord d'un navire respecte plusieurs règles. Vous expliquerez ce qu'est le principe de ségrégation des conteneurs et les raisons pour lesquelles celle-ci est mise en place.

26 – Un navire porte-conteneurs dispose d'un moteur lent. Vous donnerez les avantages et les inconvénients de celui-ci par rapport à un moteur semi-rapide.

F - Sûreté maritime et portuaire : (2 points)

27 – Le port de Bastia est un port décentralisé comportant une installation portuaire recevant des rouliers à passagers. Du fait du trafic, cette dernière est classée en IP de section 4. Vous préciserez l'organisation et l'objectif des contrôles opérés sur un passager véhiculé, ainsi que les personnes pouvant les réaliser.

28 – L'évaluation de sûreté de l'installation portuaire doit être révisée cette année. Etant l'agent de sûreté du port, le Préfet vous informe que celle-ci sera réalisée par les services locaux de l'État et vous missionne pour la piloter. Vous développerez les différentes étapes relatives à l'élaboration d'une évaluation de sûreté d'une installation portuaire, ainsi que les personnes y participant.

